

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 22 JANVIER 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	29
absents ayant donné pouvoir ou procuration	4
Absents	5
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

15 janvier 2021

Date d'affichage

25 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux janvier et à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie en distanciel, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Philippe VITTORI à Don Marc ALBERTINI, François BENEDETTI à Esteban SALDANA, Agnulina ANDREANI à Christian PAOLI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie Félicia CRISTOFARI, Marlène GIUDICELLI, Josette FERRARI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI.

Délibération n° 0621 Objet : Motion concernant le rôle et le devenir de l'unité de forestiers sapeurs sur le territoire Fium'Orbu Castellu.

Motion proposée par M. Jean Noël PROFIZI, Maire de Serra di Fium'Orbu et conseiller communautaire et amendée par M. Julien PAOLINI, Maire de Pietrosu et conseiller communautaire :

« Depuis 2017 la communauté de communes Fiumorbu Castellu a fait des zones habitées de montagne sa priorité en terme de protection des incendies.

Les sapeurs forestiers, dont une unité est sur la commune de Serra, contribuent directement à la protection des forêts et des espaces sub-forestiers contre les incendies par une présence permanente sur le terrain qu'ils aménagent par des travaux structurants dans le cadre

notamment du Plan Départemental de Prévention et par une participation active aux opérations de surveillance, d'alerte et de lutte pendant les périodes de risques.

- Conformément à la réunion du 15 décembre 2019, en présence du maire de SERRA et des services de la CDC, il est urgent de procéder :

- au nettoyage du site,
- aux travaux de rafraichissement des locaux en partenariat avec la commune (propriétaire du local).
- au renouvellement du matériel dans le cadre du plan de remplacement programmé par la CDC

Il convient également d'étudier l'opportunité de renforcer les effectifs (8 agents actuellement) en fonction des besoins et de leur échéance éventuelle.

Enfin, il convient de renforcer la politique de territoire dans une communauté de communes pilote en matière de défense des incendies, et notamment les futures missions des forestiers sapeurs dans le cadre du PLPI 2020.

-Considérant le rôle important des forestiers sapeurs sur notre territoire,

-Considérant l'importance que revêt la présence et l'intervention permanente des forestiers sapeurs dans la lutte contre les incendies de forêt et la protection des zones habitées de montagne,

A ce titre, les élus du Conseil Communautaire demandent une entrevue avec les services de la CDC afin de clarifier cette situation, et décliner la future politique qui sera mise en place dans les années à venir.

EN CONSEQUENCE :

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré:

-**Adopte** la motion ci-dessus décrite dans son intégralité

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président